

La transformation de la voie professionnelle

Contribution du SE-Unsa

En préambule, le SE-UNSA souhaite rappeler 5 idées-forces émergeant des travaux des chercheurs et que tout acteur du système éducatif doit avoir à l'esprit dans le cadre d'une réflexion sur la voie professionnelle :

- 1) La formation initiale joue un rôle de signal essentiel auprès des employeurs : posséder un diplôme, quel qu'en soit le niveau, constitue un atout majeur pour l'insertion.
 - **Les politiques mises en œuvre doivent avoir comme objectif principal de conduire 100% des élèves à l'acquisition d'un diplôme.**
- 2) Dans le processus d'insertion dans l'emploi, c'est le niveau de formation, bien plus que le mode de formation qui joue un rôle décisif.
 - **Les politiques mises en œuvre doivent avoir pour objectif l'élévation du niveau de qualification.**
- 3) L'apprentissage n'est pas globalement la réponse à la difficulté d'insertion des jeunes dans l'emploi. En effet, le développement récent de l'apprentissage ne s'adresse pas aux jeunes les plus en difficulté, ceux qui connaissent le plus de difficultés d'insertion mais se situe plutôt au niveau III, pour des jeunes possédant déjà un bon niveau scolaire et qui ne connaissent pas de difficultés majeures d'insertion.
 - **Les politiques mises en œuvre ne peuvent se résumer à une promotion tous azimuts de l'apprentissage comme le remède au chômage des jeunes.**
- 4) L'adéquation emploi-formation est largement hypothétique, même sur le plan local.
 - **La carte des formations ne doit pas être élaborée en relation étroite avec le marché local de l'emploi. Elle doit être suffisamment diversifiée pour ouvrir le champ des possibles.**
- 5) La caractéristique essentielle de la formation professionnelle, c'est sa diversité. Toute généralisation se révèle impraticable et contre-productive.
 - **Les politiques mises en œuvre doivent prendre en compte cette diversité.**

Le SE-UNSA est attaché à la promotion de la voie professionnelle. Pour lui, cette promotion passe par une orientation davantage choisie et une meilleure réussite des publics actuellement scolarisés dans la voie professionnelle (réduction des abandons en cours de formation, lutte contre le décrochage, amélioration du taux de réussite aux examens, augmentation du nombre de diplômés au niveau IV et accès plus fluide au niveau III). Le problème de l'orientation/affectation en lien avec la dépendance très forte à la proximité géographique est également un élément important de la réflexion.

A) Diversité des publics

Tout projet de transformation de la voie professionnelle doit être centré sur la réussite des jeunes dans toute leur diversité. Nous ne gérons pas des flux, mais nous tentons au quotidien de faire réussir des jeunes tous divers dans leur histoire personnelle, leurs goûts, leurs aptitudes, leurs acquis, leurs projets.

Quels publics ?

Diversité des parcours scolaires antérieurs : 3^{ème} collège, 3^{ème} SEGPA, 3^{ème} prépro, 3^{ème} d'insertion, dispositifs relais, 2nde GT

Diversité des statuts : formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage, formation continue. Cette diversité des statuts doit être prise en compte dans le cadre du lycée des métiers et des campus des métiers et des formations.

Le SE-Unsa soutient la labellisation "lycée des métiers" et "campus des métiers et des qualifications" pour les établissements publics. Ils participent à la mise en cohérence de l'offre de formation sur un territoire avec une forte implication des acteurs économiques. La prise en compte de tous les publics est un élément qui favorise la souplesse des parcours et permet d'élever le niveau de compétences de tous. Le SE-Unsa souhaite que les établissements publics prennent une part plus importante dans la formation des apprentis. Si l'alternance statut scolaire/statut d'apprenti peut être une réalité individuelle qui doit être rendue possible dans les LP, le SE-Unsa refuse que les parcours mixtes soient imposés a priori dans le cadre de la carte des formations. Le SE-Unsa s'oppose, sauf cas

particulier en lien avec le projet de l'équipe pédagogique, à la mixité des statuts des publics en formation dans un même groupe pédagogique.

Nous tenons également à attirer l'attention sur le fait que les établissements labellisés ne représentent pas l'ensemble des LP sur un territoire et que toutes les filières ne sont pas des filières de pointe... Il faut être attentifs à ce que les formations plus « ordinaires » ne soient pas laissées pour compte, délaissées par les investisseurs et les partenaires parce que moins porteuses de retombées médiatiques valorisantes. Le service public doit rester présent sur tous les territoires, avec des formations diversifiées et de qualité.

Une partie du public qui fréquente les LP relève de la très grande difficulté scolaire et doit trouver sa place dans la voie professionnelle. Il s'agit principalement des jeunes issus de 3^{ème} SEGPA et de certains jeunes en situation de handicap. La question de leur réussite en CAP est une question majeure qui n'a pas encore trouvé de réponses satisfaisantes. Plus que la restructuration de la formation en CAP, ce que demandent les enseignants, ce sont des formations et des moyens pour mieux accompagner ces publics fragiles. L'accès au CAPPEI doit être facilité pour les PLP et des référents EBEP pourraient venir en appui des équipes.

B) Réussir dans la voie professionnelle ?

Qu'est-ce que réussir dans la voie professionnelle ?

- Tout d'abord, c'est avoir réussi son orientation ou être capable de transformer une orientation subie en un projet de formation positif. Ce qui implique :
 - o En amont :
 - Assurer l'acquisition du socle commun au collège : la voie professionnelle se voit souvent enfermée dans une image de voie de remédiation de l'échec à l'issue du collège.
 - favoriser des choix positifs par le développement du parcours avenir
 - modifier les pratiques d'évaluations pour mieux identifier les compétences acquises par les élèves en vue de l'orientation ;
 - favoriser l'ouverture culturelle de tous les enseignants aux métiers et à la voie professionnelle dans le cadre de leur formation initiale et continue.
 - o En aval :
 - développer substantiellement le conseil en orientation pour les élèves de LP (seulement 6% des interventions des psyEN ont lieu en LP) afin de les aider à construire leur projet de formation au sein de la voie professionnelle et d'aider ceux qui en ont besoin à reconstruire estime de soi et motivation souvent mises à mal lors de la scolarité antérieure.
 - Mettre partout en œuvre la période d'accueil et de détermination qui devrait permettre aux jeunes de découvrir l'ensemble des formations d'un champ professionnel.
- Ensuite, c'est terminer sa formation et obtenir un diplôme.
 - o L'entrée pédagogique est essentielle : la lutte contre les abandons en cours de formation passe par une pédagogie de la réussite. L'acquisition des compétences générales et transférables, sans aucun doute nécessaires à l' « employabilité », doit passer par des approches concrètes ancrées dans des champs professionnels précis. La valorisation de la voie professionnelle ne doit pas se traduire par une décontextualisation des savoirs et compétences à acquérir. Ce serait nier ce qui permet la réussite des jeunes en formation dans la voie professionnelle et conduirait à une augmentation des taux d'échec.
 - o Moyens pour mettre en œuvre une aide individualisée : instituer l'accompagnement personnalisé en CAP
 - o Maintenir des périodes de formation en entreprise d'une durée suffisante et améliorer le lien lycée/entreprise : cahier des charges précis pour les PFMP permettant d'identifier clairement les responsabilités de l'entreprise (compétences à travailler, participation à l'évaluation), formation des tuteurs en entreprise, reconnaissance de leurs compétences et de leur investissement
- Enfin, c'est s'insérer professionnellement et socialement et être capable de prolonger sa formation (initiale et/ou tout au long de la vie).
 - o La formation doit viser à l'acquisition de l'autonomie, de compétences transversales et de la culture indispensable à une vie de citoyen libre et responsable -> L'acquisition du socle commun doit être poursuivie au lycée professionnel. A ce titre, nous sommes attachés à la place des enseignements généraux dans le cursus CAP et Bac pro. Nous demandons que des moyens soient garantis pour que les enseignements généraux se déroulent dans des conditions favorables (travaux en petits groupes). Depuis l'introduction des moyens globalisés pour le bac pro, les conditions d'enseignement dans les enseignements généraux se sont largement dégradées. Il faut revenir sur cet état de fait et ne pas étendre cette dégradation aux CAP dans le cadre d'une rénovation annoncée.
 - o La rénovation de la voie professionnelle doit proposer des réponses structurelles et pédagogiques aux besoins spécifiques de la poursuite d'études :
 - Du CAP vers le bac professionnel : quelle organisation, quels contenus pour permettre cette transition alors que les contenus de formation du CAP sont très éloignés en nature et en niveau

des contenus du bac pro ? > Moduler les enseignements en dernier trimestre ou semestre de CAP pour permettre à ceux qui souhaitent poursuivre en bac pro de s'y préparer ?

- De la voie pro vers la voie techno : la disparition des premières d'adaptation n'a pas été à ce jour compensée par des dispositifs plus efficaces.
- Du bac pro vers les STS et les IUT : comment faciliter l'adaptation des bacheliers pro dans ces cursus ? Un accueil différencié doit être mis en place pour les bacheliers professionnels. Cette différenciation peut aller jusqu'à la création de semestres ou d'années de mise à niveau.

C) Points complémentaires

1) L'apprentissage

L'apprentissage est une des quatre modalités de formation pour accéder à la certification. Il ne constitue pas la réponse unique aux difficultés d'insertion des jeunes, en particulier les moins qualifiés. Malgré les multiples plans de relance, les allègements de charges et les aides distribuées aux employeurs, le nombre de contrats signés ne progresse pas, et on reste loin de l'objectif affiché. Seuls les contrats d'apprentissage qui visent une certification de l'enseignement supérieur sont en augmentation. Par ailleurs, les ruptures pour les bas niveaux de qualification sont plus nombreuses. C'est pourquoi nous revendiquons une maîtrise par tous les jeunes du niveau socle commun avant d'envisager une poursuite de formation dans le cadre de l'apprentissage et nous nous opposons à l'entrée en apprentissage avant la fin de la scolarité obligatoire. Lorsque les jeunes achèvent la scolarité obligatoire sans maîtriser le socle commun, ils doivent pouvoir poursuivre son acquisition, y compris dans le cadre d'une formation en apprentissage. Si l'alternance statut scolaire/statut d'apprenti peut être une réalité individuelle, le SE-Unsa refuse que les parcours mixtes soient imposés dans le cadre de la carte des formations. Les formations en apprentissage ne doivent pas se substituer à des formations sous statut scolaire. Elles doivent être proposées en complément et en priorité dans les CFA publics. Le SE-Unsa s'oppose, sauf cas particulier en lien avec le projet de l'équipe pédagogique, à la mixité des statuts des publics en formation dans un même groupe pédagogique.

Nous tenons enfin à faire part de notre inquiétude à propos des conséquences que pourrait avoir la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage sur les moyens des lycées professionnels si ceux-ci se voyaient privés de la ressource importante que représente la taxe d'apprentissage.

2) La place des régions

Le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles est élaboré au sein des CREFOP sur la base des orientations transmises par l'État, la Région et les autorités académiques et les partenaires sociaux. Pour le SE-Unsa, la formation professionnelle initiale du niveau V et du niveau IV doit continuer à relever in fine de la compétence de l'Éducation nationale et être implantée prioritairement au sein des EPLE et des UFA. Les personnels ainsi que l'élaboration des diplômes doivent rester sous la compétence de l'Éducation Nationale. Afin de permettre à chaque individu de poursuivre sa scolarité dans le public, les régions doivent doter les EPLE de moyens nécessaires au fonctionnement (renouvellement fréquent de matériel à forte valeur ajoutée)

Le SE-UNSA attend du MEN et de ses services déconcentrés qu'il :

- exerce ses prérogatives d'évaluation et de contrôle des politiques régionales de formation
- assure la nécessaire mise en cohérence de la carte nationale des formations, à travers le schéma national d'orientation et d'insertion professionnelles avec l'objectif de réduire les inégalités géographiques et de proposer une offre égale et de qualité sur l'ensemble du territoire.

3) L'élaboration des diplômes

Les branches professionnelles ont déjà une place importante dans le lancement des études d'opportunité pour la rénovation ou la création de diplômes professionnels ainsi que dans l'élaboration des référentiels d'activités au sein des CPC. Le CNEE a fait plusieurs recommandations pour améliorer le fonctionnement des CPC et faciliter l'implication de salariés en exercice (temps dégagé, valorisation de la mission,...). Ces recommandations devraient permettre d'assurer que les contenus proposés sont bien en phase avec l'actualité des métiers.

La déclinaison des référentiels d'activités en référentiels de formation, programmes, épreuves d'examen, nécessite une expertise et un travail complexe. Elle ne peut se faire en quelques mois si on veut garantir la qualité des travaux.

4) Les liens avec le chantier bac Mathiot

Il nous semble important de réfléchir à des évolutions parallèles du bac pro et des bacs généraux et technologiques. On a en effet bien vu comment le rapprochement effectué ces dernières années a revalorisé le bac pro.

Ainsi les pistes de la mission Mathiot pourraient être reprises :

- mise en place de contrôles en cours d'année en substitution du CCF / partiels à la fin de chaque semestre. Création d'une indemnisation spécifique et alignement sur la pondération des LEGT pour les classes à examen.
- A la fin du 2^{ème} semestre de 1^{ère}, délivrance du diplôme intermédiaire
- suppression de l'épreuve d'oral de contrôle (rattrapage) remplacée par l'étude du livret scolaire.